

Comme l'a dit le député de Timiskaming (M. Peters): le Canada devrait lui-même développer son économie. Pour ce faire, il faut dire à nos amis du Sud que nous devons participer à l'expansion de notre économie. Nous les remercions de leurs capitaux qui, j'en suis sûr, nous ont aidés au cours des ans. Mais le genre de capital qui pénètre chez nous a changé. Au début du siècle, il n'impliquait pas la mainmise étrangère sur nos avoirs. Aujourd'hui, c'est du capital effectif qu'il s'agit et de la mainmise étrangère sur nos biens. Le fait nous apparaît dans toute son ampleur lorsqu'on étudie la Compagnie d'assurances Avco. Elle a amené ses capitaux et exigé ce qu'on appelle la propriété effective—qui est étrangère dans le cas présent. Nous autres Canadiens, devons surveiller de près ce problème. Le député de Middlesex et d'autres députés dans sa situation devraient parler en ces termes: «En ma qualité de représentant de cette compagnie et de parrain de ce projet de loi, je suis disposé à proposer à cette compagnie que les Canadiens doivent pouvoir obtenir une part effective de la propriété ainsi qu'une participation aux bénéfices résultant de l'expansion de la Compagnie. Des Canadiens devraient avoir la possibilité de devenir administrateurs de la Compagnie et de prendre des décisions».

De cette façon seulement, pourrions-nous conserver notre identité de Canadiens et montrer à des hommes comme George Ball, qui croient que nous livrons un combat d'arrière-garde et que notre incorporation comme 51<sup>e</sup> État n'est qu'une question de temps, qu'ils ont tort. Je suis convaincu que si des hommes comme le député de Middlesex parrain du bill—je suis heureux de constater que le député d'Hamilton est ici—ainsi que les ministres et leurs amis se rendent compte que c'est là le problème primordial au Canada, leurs pensées, leurs efforts et leur attention se concentreront sur la création d'un pays qui sera mis en valeur par les Canadiens et pour les Canadiens.

[Français]

**M. Beaudoin:** Monsieur le président, je crois que la question qui nous préoccupe en ce moment est beaucoup plus importante qu'on ne pourrait le croire, et ce pour deux raisons.

Je pense qu'on devrait lui donner préséance sur toutes les questions déjà à l'étude. La société *London and Midland General Insurance Company*,—en français, London et Midland Compagnie d'Assurance générale—selon les statuts, a changé de nom en 1947 pour prendre celui de Progressive Compagnie d'assurance du Canada. En 1957, elle a de nouveau changé de nom pour s'appeler la Progressive et, maintenant, on veut l'appeler l'Avco Compagnie d'Assurance. Je crois que

[M. Gilbert.]

si cette compagnie a un peu mis le comité au courant de la ventilation de son portefeuille, le président de la compagnie ou ses directeurs n'ont pas prouvé qu'ils voulaient dévoiler leurs noms.

Comme le disaient mes préopinants, les honorables députés de Timiskaming et de Broadview (MM. Peters et Gilbert), l'Avco sert à toutes les sauces: Avco Finance, Avco Aviation, Avco ceci, Avco cela. Si la London et Midland, qui aujourd'hui s'appelle l'Avco Compagnie d'Assurance générale, tient à ce que les Canadiens, un jour, détiennent la majorité de ses actions, il faudra qu'elle continue à faire preuve de sérieux à l'égard de ses détenteurs de polices.

Par exemple, si un assuré a payé sa prime, il en est le propriétaire et, à un moment donné, il peut constater que la compagnie est connue sous les noms de London et Midland, la Progressive et Avco. Il doit certainement se fier à son courtier d'assurances et je pense qu'il doit avoir beaucoup de confiance dans l'économie en général ou dans le sérieux de la législation de notre pays, qui a permis à la compagnie, en lui octroyant une charte fédérale ou provinciale, selon le cas, de faire des affaires au pays.

Ce qui nous concerne aujourd'hui, c'est l'octroi d'une charte fédérale. Je comprends que l'assuré peut avoir confiance, mais que dire de l'homme de la rue qui possède une police d'assurance comme celle-là? Au fait, on sait que dans la plupart des provinces, surtout si l'on tient compte de la loi concernant l'indemnisation des victimes d'accidents, il est très important de savoir où l'on va.

Je n'ai pas à nommer certaines compagnies qui ont déjà obtenu une charte fédérale depuis trois, quatre ou cinq ans, ni à faire leur procès, mais je crois qu'au moins deux de ces compagnies ont fait faillite à un certain moment.

Je ne crois pas que le fait que la London et Midland ait fait faillite en Angleterre soit un prétexte valable pour vouloir changer son nom contre le nom commun d'Avco. Je dis bien nom commun, car au Canada, l'Avco des États-Unis est considérée comme un Barabás. Ce que l'on veut, c'est plutôt jouir d'un monopole de nom, pour que les annonces d'une des compagnies profitent également aux autres et, à mon avis, cela créerait un préjudice extraordinaire et affecterait la confiance des Canadiens à l'égard des placements de cette compagnie.

Quant à nous, les législateurs, nous devons être dignes de la confiance que nous manifestent nos commettants. Cette confiance doit venir, comme le disait l'honorable député de Broadview, de bas en haut et de gauche à droite.